

SARL GARAGE YVERNAULT

Agent **RENAULT**

S.A.R.L. au capital de 15 000 €

38, rue de la Marche, **36140 AIGURANDE**

Téléph. 02 54 06 30 59 - Fax 02 54 06 39 90

Banque : C.A. Aigurande 19506 40000 00080942330 14 - N° Ident. Intracommunautaire : FR 34 532 774 221

R. C.S. CHATEAUX 532 774 221 - SIREN 532 774 221 - R. M. 1817 64 36 - SIRET 532 774 221 00016 - APE 4520 A

RENAULT ASSISTANCE 24 H / 24 H

TÔLERIE - PEINTURE

Tél. 02 54 30 55 16

MÉCANIQUE POIDS LOURDS

PIÈCES DÉTACHÉES

VÉHICULES DE REMPLACEMENT - VÉHICULES DE LOCATION

bernard@gyvernault.fr



RENAULT

La vie, avec passion

Facture N° 345132

du **30/11/2022** - Exemple client

N° O.R. : 123266 / Activité : 001

Accueilli par : A renseigner

N° Compte : 41294

Payable le 30/11/2022

Mail: b.renovation@orange.fr

Page	Date O.R.	KMS	T.V.V	Gamme	Modèle	Immat.	N° de série/Fabrication	1ère MEC	Date livr.
1	30/11/2022			REMORQU	REMORQU	AF115DH			

Désignation	Référence	Qté/Tps	Prix unit. HT	% R	Prix unit. net H	Montant H.T.	T
CONTROLE GRAISSAGE VERIFIER JEUX							
REGLAGE DES FREINS REPARER LUMIERE							
CONTROLE AU BANC DE FREINAGE							
* MAIN D'OEUVRE PL	MOPL	2.50	58,00		58,00	145,00	2

Nos travaux sont facturés au temps constructeur et aux taux horaires en vigueur

Assurance professionnelle Groupama 22 rue des Ingrains 36000 Châteauroux - 0810 400 949 - Couverture France Métropolitaine

Nos travaux sont facturés au temps constructeur et au taux horaire en vigueur sauf pour les références suivies d'un * qui sont facturées au temps passé.

Code Taxe	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	Total à payer
2	20,00	145,00	29,00	174,00	145,00	29,00	174,00	174,00

virement le 30/11/2022

Net à payer (EUR)

174,00

(1 Euro=6.55957 FRF) soit 1141.37 francs

Renault, vous allez découvrir ce que le mot **Services** veut dire

Renault signataire du Guide de la réparation

Conditions générales de réparation au verso. Ce document vous sera demandé pour l'application de la garantie.

Garantie pièces Motrio 1 an y compris batteries. Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. T.V.A. acquittée sur les débits.

Pénalités de retard : 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

Pour toutes réparations hors RENAULT se référer à la garantie du constructeur.